

culteurs je mentionnerai la banque centrale, car, qu'on le sache ou non, elle aura un effet considérable sur le crédit du pays. L'une des importantes attributions de la banque est de contrôler et de régulariser le crédit. Elle est aussi chargée de conseiller les gouvernements en matière de politique financière. Au point de vue du contrôle du crédit, je ferai remarquer que la banque a des ressources illimitées et ses opérations en dépendent nécessairement. En temps de prospérité, la banque a le mécanisme voulu pour contenir cette prospérité. Le gouverneur de la banque irait trouver les gérants généraux des banques autorisées et leur dirait: Je crois que vous avancez trop d'argent pour des fins de spéculation. Si les gérants disaient au gouverneur: Mêlez-vous de gérer votre petite banque et laissez-nous gérer les nôtres, alors le gouverneur leur répondrait: Très bien; j'avais l'habitude de travailler dans votre intérêt, messieurs; à l'avenir, nous refuserons de faire votre réescompte et ainsi nous immobiliserons votre crédit. Si cela ne suffit pas, la banque centrale, appelée Banque du Canada, par des opérations sur le marché libre, interviendra et vendra des titres, ce qui poussera les déposants à retirer leurs fonds des banques pour acheter ces titres, immobilisant ainsi le crédit. En temps de crise, la banque aura autant d'utilité. Le gouverneur de la banque dira aux banques commerciales: Vous avez des effets immobilisés que vous voudriez peut-être escompter. La banque centrale prendra ces valeurs immobilisées et donnera aux banques de l'argent en échange, augmentant par là le volume du crédit. Si cela ne suffit pas la Banque du Canada interviendra elle-même sur le marché libre et achètera des titres, plaçant ainsi l'argent entre les mains des banques qui devront s'en servir. En effet les trois-quarts des dépôts constituent des comptes d'épargne sur lesquels les banques versent un intérêt de 2 p. 100, si bien qu'elles ne peuvent pas laisser cet argent dormir; il faut qu'elles le fassent sortir. Au point de vue du crédit dans notre pays, c'est la meilleure chose qu'on ait jamais eue; le sous-ministre dit: la meilleure chose depuis la confédération.

Je ferai observer aussi que la banque centrale s'est fait remettre par les banques autorisées trente-neuf millions de dollars d'or. Cet or a été transporté au taux de \$20.67 l'once et le prix actuel est de \$35, d'où un profit de \$15 l'once. Une partie de cet or était au compte de l'étranger; je ne sais trop combien, mais je crois que c'était neuf millions au plus, vu le petit nombre de succursales que les banques ont à l'étranger. Si ce chiffre est exact, alors cela fait un profit immédiat de vingt millions, non pas pour les banques, mais pour le peuple, pour

[M. Willis.]

le revenu consolidé du pays, et ce n'est pas trop mal d'avoir eu cela des banques de notre pays.

Je désire féliciter le Gouvernement d'avoir nommé M. le juge Taylor, autrefois de la province du Manitoba, à la commission des pensions. Sa nomination, je crois, aura un bon effet sur l'administration des pensions. Je désire aussi mentionner l'étatisation de la radiodiffusion qui a eu un grand succès dans le pays.

M. HANSON (Skeena): Les résultats sont-ils satisfaisants jusqu'à présent?

M. WILLIS: Absolument satisfaisants pour les gens que je représente.

M. HANSON (Skeena): Ils ne l'ont pas été dans le reste du pays.

M. WILLIS: Si vous soumettez aux électeurs de notre pays cette question de la politique du Gouvernement sur la radiodiffusion, vous seriez certainement défait; si vous pensez le contraire, demandez à votre chef de faire les élections sur cette question. Je le défie de le faire.

De plus, l'industrie de l'élevage de notre pays a tiré de grands bénéfices de la préférence accordée sur le marché britannique. Il y a aussi lieu d'espérer beaucoup de l'entente commerciale avec les Etats-Unis si jamais elle est conclue; dans tous les cas, nous nous efforçons d'en venir à une entente. L'autre jour, j'étais surpris d'entendre des honorables membres de la gauche déprécier l'œuvre de ce Gouvernement relativement aux accords commerciaux. Nous avons négocié neuf nouveaux accords depuis 1930 et nous n'en avons annulé aucun. On pourrait dire que nous en avons abrogé deux, mais ils ont été renouvelés, de sorte que la politique de ce Gouvernement a eu du succès sous ce rapport.

Finalement, je désire dire quelques mots sur la balance du commerce. Nous avons maintenant une balance favorable de commerce de 134 millions de dollars au lieu de la balance adverse de 90 millions que nous avions en 1929. Cela a pour effet de permettre à notre pays d'emprunter davantage et à un taux de 2 pour 100 dans certains cas, ce qui ne s'était jamais vu au Canada auparavant.

Je voudrais aussi, si j'en avais le temps, discuter d'autres questions concernant la politique actuelle du Gouvernement, et, en particulier, je voudrais durant quelques minutes parler de l'accusation si souvent répétée et qui veut que la politique de réforme du premier ministre constitue une volte-face complète. C'est le contraire qui est vrai. Ceux qui prétendent que la politique de réforme du premier ministre est une volte-face n'ont pas lu le premier discours qu'il prononçait dans cette Chambre le 20 novembre 1911. Je désire